

Entretien avec le Ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN 18 décembre 2020

Suite aux récentes déclarations du président de la République sur les violences policières et les contrôles au faciès, un Beauvau de la Sécurité a été annoncé.

Nous ne reviendrons pas ici sur les polémiques autour de cette annonce par le président sans discussions préalables avec les représentants syndicaux, le ministre a souhaité recevoir les organisations de policiers le 18 octobre 2020.

Les rencontres devaient tourner autour des « 7 péchés capitaux », véritables points faibles de la Police développés en audition par le ministre.

Sensibilisé par le SNIPAT au fait que l'ensemble des thèmes concernaient également les personnels administratifs techniques et scientifiques, le ministre nous a reçus pendant plus d'une heure et demie.

I-Présentation du Ministre:

Le ministre Gérald DARMANIN a rappelé que le président de la République souhaitait un « Beauvau de la sécurité » pour mettre à plat les pratiques policières d'une part et améliorer les liens Police/Population.

Il a annoncé la mise en place de groupes de travail par thème tous les quinze jours-trois semaines, entre les mois de janvier et mai.

En plus de cela, seront organisées des rencontres sur le terrain avec les syndicats, des élus, des associations, et le ministre a annoncé la possible participation dans certains services locaux du président de la République, ou du garde des Sceaux...

Les rencontres de terrain seront uniquement dédiées au Beauvau de la Sécurité et ne seront pas des visites larges au sein desquelles une partie débat sera organisée.

Le but est de balayer avec tous les acteurs de la Sécurité (y compris les gendarmes), les problématiques pour faire une profonde réforme qui devrait se traduire dans une loi de programmation de la sécurité intérieure (LOPSI) pour 2022.

Ce qui est nouveau par rapport à ses prédécesseurs, c'est son intention de voir intégrer à TOUS les groupes de travail nationaux et locaux, les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Il a affirmé être pleinement conscient que les PATS sont exposés aux risques et doivent avoir plus de considération.

Il a annoncé la rédaction d'un courrier lequel a été envoyé pendant les fêtes aux organisations syndicales représentatives.

Il précise les modalités de travail et les premières annonces, qui le 18 décembre, étaient restées assez floues.

A noter que les premières annonces mises en avant par certains sur la prise en charge d'une partie de la complémentaire santé ne sont pas limitées à la Police Nationale puisque la ministre de la Fonction Publique Amélie DE MONTCHALIN, l'a annoncé pour l'ensemble des fonctionnaires à compter de 2022.

Concernant la gratuité des transports à partir de janvier 2022, elle ne concernerait que les agents de police sur des fonctions d'intervention, et pour des trajets domicile-travail.



Les OS doivent réagir au courrier, avant la mi-janvier et aucune limite ne sera imposée, y compris s'il faut ajouter des thèmes autres que les 7 péchés capitaux.

Le SNIPAT va s'y employer, et il faudra également que nous soyons présents par nos délégués sur toutes les visites de terrain, pour faire entendre la voix des PATS partout où le ministre se déplacera.

II- :Le point sur l'Intervention du SNIPAT :

Le SNIPAT est donc revenu sur l'ensemble des sept péchés capitaux développés par le ministre de l'Intérieur.

1- En premier lieu, la formation qu'elle soit initiale ou continue.

Nous avons insisté sur l'architecture qu'il faut développer entre l'opérationnel dans lequel nous classerions les actifs mais également la police technique et scientifique et le soutien à l'opérationnel pour les administratifs et les personnels techniques.

La formation doit se faire en tronc commun selon le SNIPAT, dans une académie de police qui formerait TOUS les personnels amenés à travailler en Police.

Tout le monde en est aujourd'hui d'accord et le ministre a d'ailleurs acquiescé à cette proposition.

Il faut s'inspirer de ce qui se fait pour les corps de soutien administratif et technique de la gendarmerie à savoir une formation initiale en tronc commun pour l'ensemble les acteurs de la sécurité et une spécialisation ensuite selon que l'on fasse du terrain ou de l'administratif ou du technique ou du scientifique.

En reprenant ce qui existe pour les CSTAGN, il faudrait même mettre en place des spécialisations dans chacun des domaines.

Ainsi tout le monde aurait le même degré d'information sur le fonctionnement de l'institution en sortant de formation et en parallèle, un degré de spécialisation recherché pour certains domaines.

2- L'encadrement :

Le ministre de l'Intérieur a précisé dans son audition qu'il n'y avait pas assez de « chefs dans la rue ».

Le SNIPAT a applaudi des deux mains en apportant une précision non négligeable.

Nous avons ainsi rappelé qu'il y a suffisamment de chefs notamment depuis la réforme de 2004 (protocole « corps et carrières » du 17 juin 2004) avec le passage progressif de 17 % de gradés à 49 %.

Simplement, le constat que fait le SNIPAT depuis des années est que les « chefs et sous-chef » évoqués par le ministre SONT SUR NOS POSTES dans les bureaux !

Nous avons d'ailleurs invité le ministre à se rendre à l'improviste dans certaines Directions départementales de sécurité publique notamment, pour juger par lui-même du nombre de personnels actifs affectés à des tâches de bureau.

Le SNIPAT a demandé l'application d'une des préconisations de l'inspection générale de l'administration dans son rapport sur la substitution à savoir ne plus attribuer les avantages liés à une mission si les personnels sont affectés à une autre mission le ministre a commencé à le faire sur le bloc OPI en supprimant la prime idoine aux personnels qui ne l'exerçaient pas, bien qu'ayant la qualification.

Et nous avons rappelé que **le SNIPAT avait également des idées nouvelles en matière de substitution** pour dégager de la présence policière sur le terrain en dotant des administratifs de qualifications judiciaires moyennant formation, c'est l'idée que nous mettons en avant depuis des années des fameux greffiers de police.

Ce dispositif dégagerait un temps conséquent de présence policière sur le terrain.



Nous avons également rappelé sur ce sujet le coût exorbitant de l'affectation des chefs dans les bureaux et notamment le fait que ceux qui prolongent leur activité sont bien plus ceux qui sont dans les bureaux que ceux qui sont sur le terrain. Et par conséquent les indices les plus élevés.

3- En troisième lieu concernant les moyens supplémentaires

Nous souhaitons que ce point soit l'occasion d'améliorer la qualité de vie au travail de nos collègues qu'ils soient administratifs, techniques ou scientifiques.

Nous avons également insisté dans ce paragraphe sur les problèmes de matériels notamment en équipement concernant le télétravail.

Nous avons pu constater à l'heure de la crise sanitaire le décalage en la matière entre la police et les préfetures notamment.

Nous avons rappelé au Ministre l'attachement à ce que nous avons qualifié lors de notre première rencontre de « carré social » à savoir le logement, la restauration, les transports et la mutuelle.

Nous avons salué les prémices d'une annonce en matière de prise en charge d'une partie de la mutuelle pour l'ensemble des fonctionnaires par la ministre de la fonction publique Amélie de Montchalin mais avons rappelé qu'il y a matière à augmenter le pouvoir d'achat des classes les moins rémunérées de la police nationale en jouant ne serait-ce que sur ce carré social.

Par exemple l'attribution de la prime de fidélisation pour le logement, de tickets restaurant pour la restauration et la prise en charge totale des frais de transport pour les personnels administratifs techniques et scientifiques.

Sur ce dernier sujet nous avons dénoncé l'attitude du préfet de police BARBE sur les Bouches-du-Rhône qui avant de partir a demandé le retrait de la prise en charge des frais de transport pour les personnels administratifs et techniques sur les Bouches-du-Rhône.

Rappelons que le SNIPAT avait également fait une demande à la présidente du conseil régional d'Île-de-France pour que les personnels administratifs techniques et scientifiques soient bénéficiaires de la même prise en charge de la carte de transport que les actifs (y compris ceux affectés dans les bureaux !!!).

Ce courrier est à ce jour resté lettre morte.

Nous avons fini d'insister sur ce troisième sujet en disant que le carré social peut représenter jusqu'à 75 % du budget pour les personnels administratifs techniques et scientifiques notamment de catégorie C.

Enfin, précision sur les mutuelles, il conviendra de respecter les choix de chacun et ne pas obliger à changer de mutuelle. Nous sommes attachés à une prise en charge financière de l'employeur qui doit constituer une vraie hausse du pouvoir d'achat.

4 - Le problème des caméras piétons.

Nous avons fait un focus particulier sur la vidéo protection notamment pour nos collègues de police technique et scientifique lorsqu'ils signalisent.

Ainsi, nous avons évoqué les problèmes rencontrés par nos collègues notamment féminines subissant des comportements « inappropriés » et répréhensibles pénalement par des mis en cause lors des actes de signalisation.

5 - Sur l'IGPN

Nous avons rappelé que nous étions favorables à une ouverture totale voire une externalisation de l'IGPN qui serait un gage de crédibilité nous avons pris l'exemple des inspecteurs du travail qui dans le privé ne font jamais partie des entreprises qu'ils contrôlent.

Pour le SNIPAT, un contrôle extérieur est un gage de crédibilité alors que le refus d'un contrôle extérieur suscite la méfiance.

Par ailleurs nous souhaitons qu'au sein de l'IGPN soit représenté l'ensemble des corps.



Il semble qu'actuellement il y ait une surreprésentation des commissaires et officiers.

Rappelons que l'on appelle cela couramment le « cimetière des éléphants » ce qui n'est pas une vision très positive. Nous ne souhaitons pas que l'IGPN soit une concentration de pseudo justiciers revanchards.

Nous avons rappelé la douloureuse expérience du passé où on envoyait les personnels souffrant d'addictions à l'alcool notamment, dans les services d'archives alors que c'était un service pourtant essentiel.

Ce service s'en est trouvé décrédibilisé pendant des années.

Nous notons enfin que lorsque nous avons des cas de harcèlement les collègues nous évoquent les difficultés de se faire entendre par cette inspection il faut qu'il y ait un contrôle juste.

Il y a donc une méfiance ressentie aujourd'hui tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la police.

6 - Le sous-dimensionnement du maintien de l'ordre.

Si en apparence nous pouvons sembler moins concernés par ce sujet nous avons des pistes en matière de substitution notamment à la gérance des CRS mais aussi dans les directions zonales de la DCCRS.

Il y a aussi beaucoup à faire à la préfecture de police de PARIS, pour gagner en effectifs sur le terrain nécessaires au maintien de l'ordre.

A ce sujet nous avons évoqué les difficultés qui semblent être rencontrées pour la substitution par des catégorie B à la gérance des compagnies républicaines de sécurité.

Nous ressentons un vrai frein de la part des actifs qui campent sur ces postes.

7- En 7e des péchés capitaux, le lien police-population

Le ministre a évoqué ce lien en parlant de la mise à niveau de la réserve civile à 30000 personnes comme en gendarmerie nationale.

Pour le SNIPAT, la réserve civile est un dispositif coûteux d'auto congratulation et de copinage.

Rappelons que la réserve civile a été créée en 2003-2004.

Elle devait permettre pour les personnels actifs qui partait en retraite à cette époque entre 50 et 55 ans et qui pouvaient encore apporter leur expérience à des jeunes recrues, de réaliser des actions de formation.

Une autre orientation était prévue également mais pour des missions nouvelles.

Il ne s'agissait aucunement de substituer des fonctions déjà existantes.

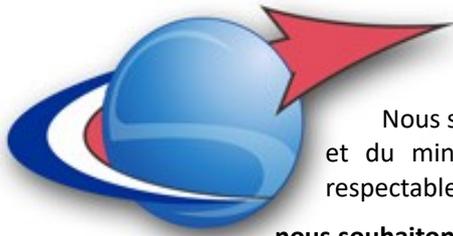
Concernant le lien police-population nous avons rappelé à quel point nous étions concernés par l'image de la police nationale.

Nous sommes revenus brièvement sur l'épisode de Magnanville où un personnel administratif a été assassiné devant son enfant parce qu'elle faisait partie de la police nationale.

Personne ne peut dire aujourd'hui que nous ne sommes pas concernés par l'appartenance à la Police et l'exposition aux dangers qui en découle.

Nous avons rappelé que nos collègues de l'administration pénitentiaire intègrent dans leur statut cette notion d'exposition au danger.

Nous avons rappelé au Ministre l'obligation pour la plupart d'entre nous de dire à leurs enfants de faire attention dans le milieu scolaire à ne pas dire que leurs parents travaillent au sein de la police nationale alors que la plupart d'entre nous étions fiers de rentrer dans cette institution. Pour nombre d'entre nous qui sommes rentrés avant 2010, nous avons même passé un concours spécifique « police ».



Nous sommes revenus sur les propos du président de la République lors de notre audience et du ministre de l'Intérieur selon lesquelles le policier « pour être respecté doit être respectable » ...

... nous souhaitons que l'on ne défende pas l'indéfendable et avons salué l'attitude du ministre dans les affaires récentes.

Nous avons également exprimé le mécontentement voire la colère grandissante des personnels administratifs techniques et scientifiques qui se posent des questions (en voyant certaines actions de nos collègues actifs syndicalistes très « borderline ») de savoir si nous devons nous aussi réaliser des actions illégales pour être reconnus et entendus.

Le ministre a annoncé qu'il ne laisserait pas faire n'importe quoi et nous avons vu suite aux récents événements de Rennes et Tours qu'il s'était exécuté.

Pour le SNIPAT, la police doit être au service des citoyens et non pas contre eux.

Il est particulièrement dommageable que ceux qui souhaitent partir et quitter la police aujourd'hui soient essentiellement des gens qui avaient des convictions et qui les perdent compte tenu des récents événements.

Il faut défendre ce qui se défend, une vraie Police républicaine au service des citoyens.

Aujourd'hui elle est mise à mal.

Et au sein de la police nationale le SNIPAT a insisté sur le fait qu'il faut apporter une vraie reconnaissance aux personnels administratifs, techniques et scientifiques, oubliés depuis des années.

Ils sont partie intégrante de la maison police.

C'est ce que nous avons « martelé » au Ministre de l'Intérieur.

Il dit nous avoir compris et affirme vouloir que nous prenions toute notre place dans l'ensemble des groupes de travail qui doivent conduire à l'établissement de la loi d'orientation pour la sécurité de 2022.

Nous avons remercié le ministre de cette attention et nous lui avons clairement dit que si ses paroles étaient suivies d'actes en matière de reconnaissance de nos catégories alors il pourrait compter sur notre soutien plein et entier...

...en revanche, si les paroles ne restaient que des paroles notre communication et notre action seraient totalement différentes.

Bien entendu, le SNIPAT prendra part à l'ensemble des travaux et nous vous tiendrons informés des suites de ces échanges.